

Toulouse, le 24 octobre 2012
DCT/DA/GEIPAN

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE

SAN-MARINO-DI-LOTA (2B) 30.08.2009

1 – CONTEXTE

Le GEIPAN est contacté par le témoin par téléphone le 23 septembre 2009, au sujet d'une observation d'un couple de lumières clignotantes observées le dimanche 30 ou 31 août 2009 depuis son domicile.

Il fera parvenir le Questionnaire Terrestre (QT) complété le 26 septembre, un peu moins d'un mois après l'observation et a effectué une déposition en Gendarmerie le 24 septembre 2009.

2- DESCRIPTION DU CAS

Musicien-chanteur, le témoin tente de se reposer malgré la chaleur la nuit du dimanche 30 août (ou du 31 août, le témoin ne s'en rappelle plus exactement).

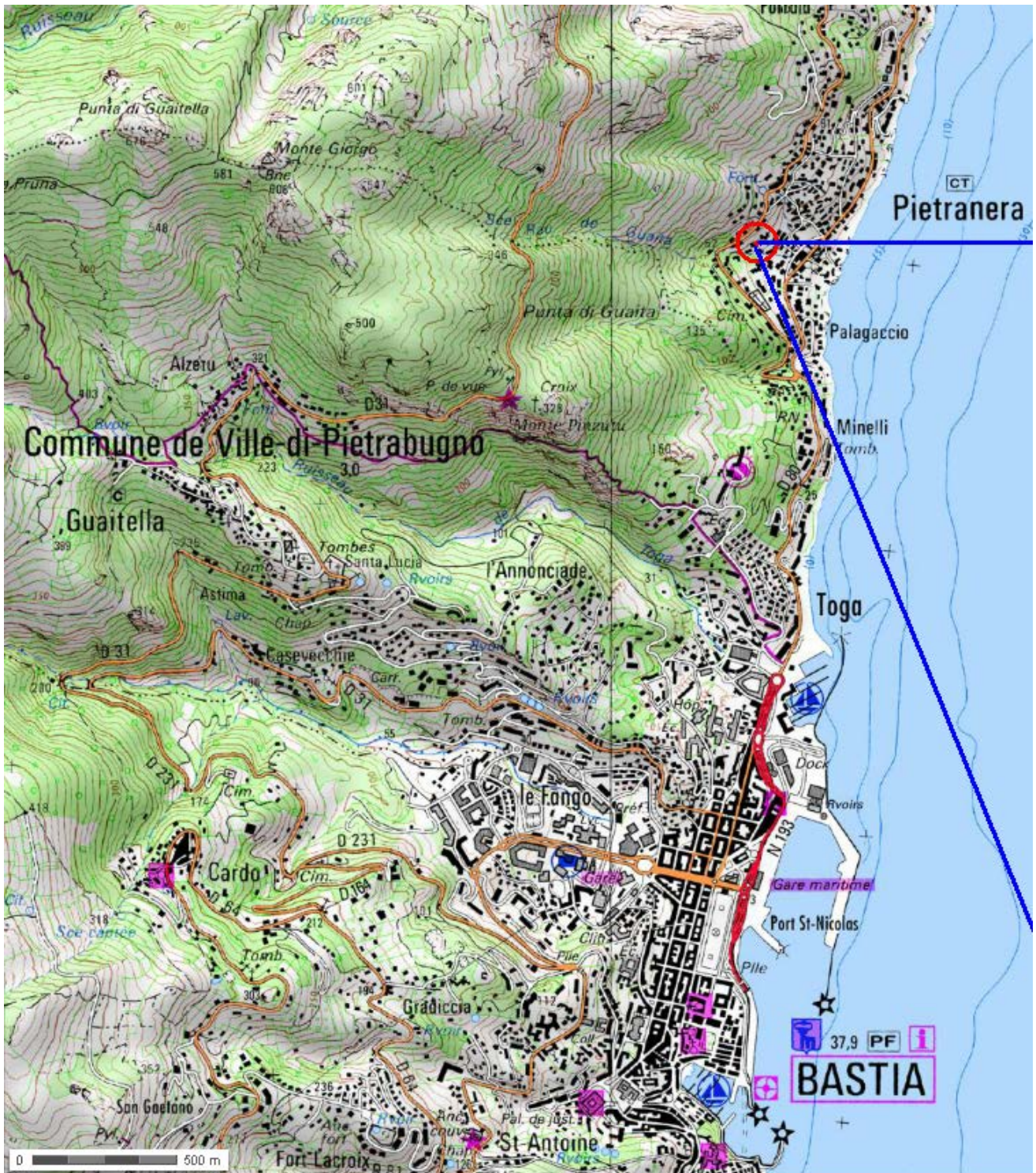
A 2h30 du matin il sort sur la terrasse de son habitation (orientée à l'Est – Sud Est), il aperçoit face à lui un couple de lumières clignotantes qu'il prend d'abord pour un avion, avant de s'apercevoir que l'objet reste statique et ne fait aucun bruit. A l'aide d'une paire de jumelles il constate que les deux lumières sont reliées entre elles par une « *embase plate et allongée comme un trait, opaque et d'apparence solide* » (QT page 18). Intrigué il téléphone à l'aéroport de Bastia-Poretta, et parle brièvement avec une personne qui lui indique que le trafic aérien est nul, et promet de le rappeler après avoir consulté la tour de contrôle pour vérification (chose qu'il ne fera pas).

Après vingt à trente minutes d'observation, l'objet finit par s'éloigner vers l'Est, et le témoin rentre se coucher.

3- ANALYSE

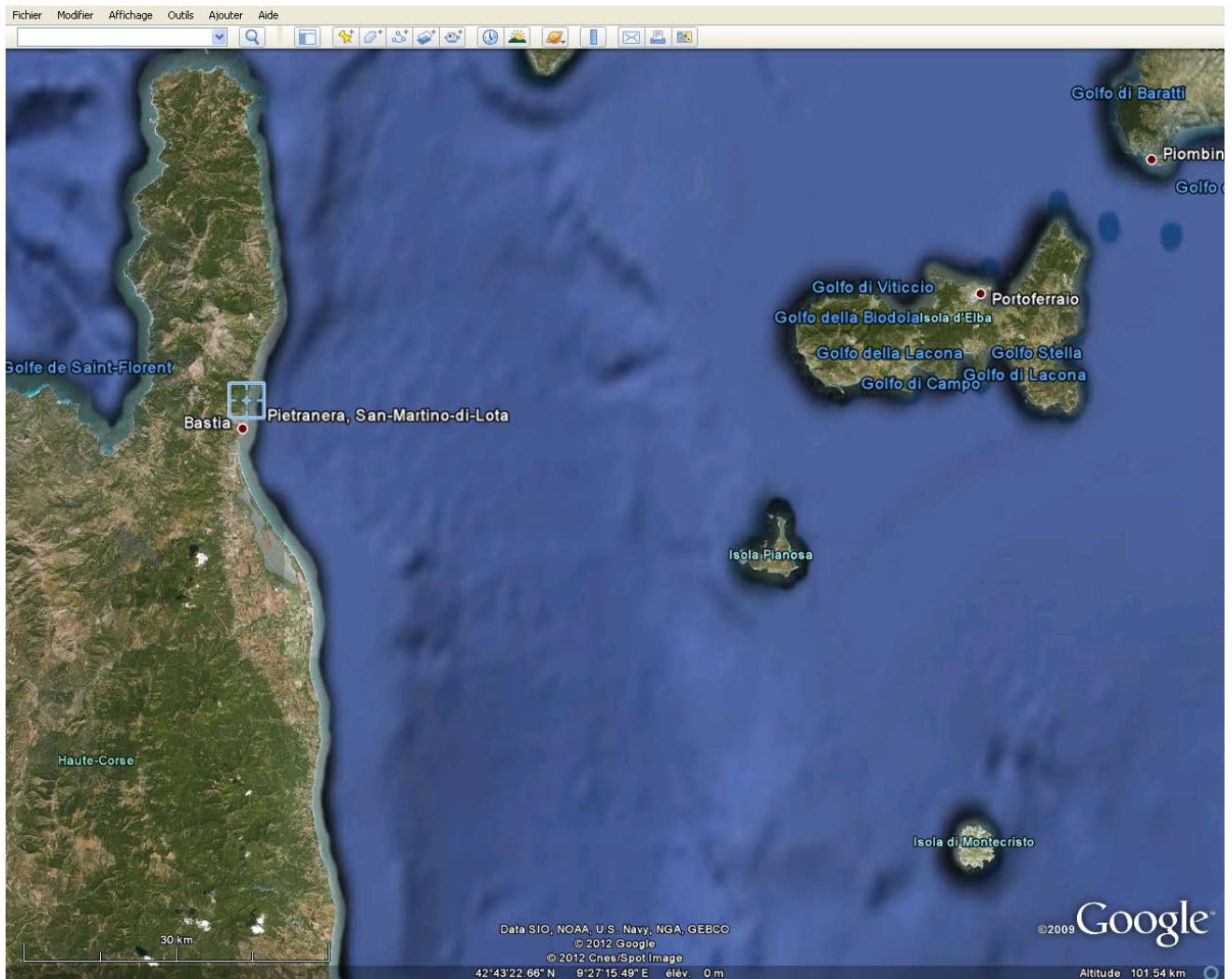
3.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le témoin observe le phénomène depuis sa résidence de Pietranera, commune de San-Martino-di-Lota au nord de Bastia :



Source : Geoportail.fr

Pietranera sur la commune de San-Martino-di-Lota se situe en haut à droite (position du témoin figurée par le cercle rouge).



On constate que, vu de l'observateur, il y a des îles dans la direction sud est, Pianosa à 50 et Monte-Cristo à 80 km,.

3.2 SITUATION METEO

La plus proche station active pour la date considérée est celle de l'aéroport de Bastia-Poretta, située à 20 Km au sud du lieu d'observation.

Les archives météorologiques pour le 30 août 2009 à 2h donnent un ciel complètement couvert qui ne se dégagera véritablement qu'à partir du soir.

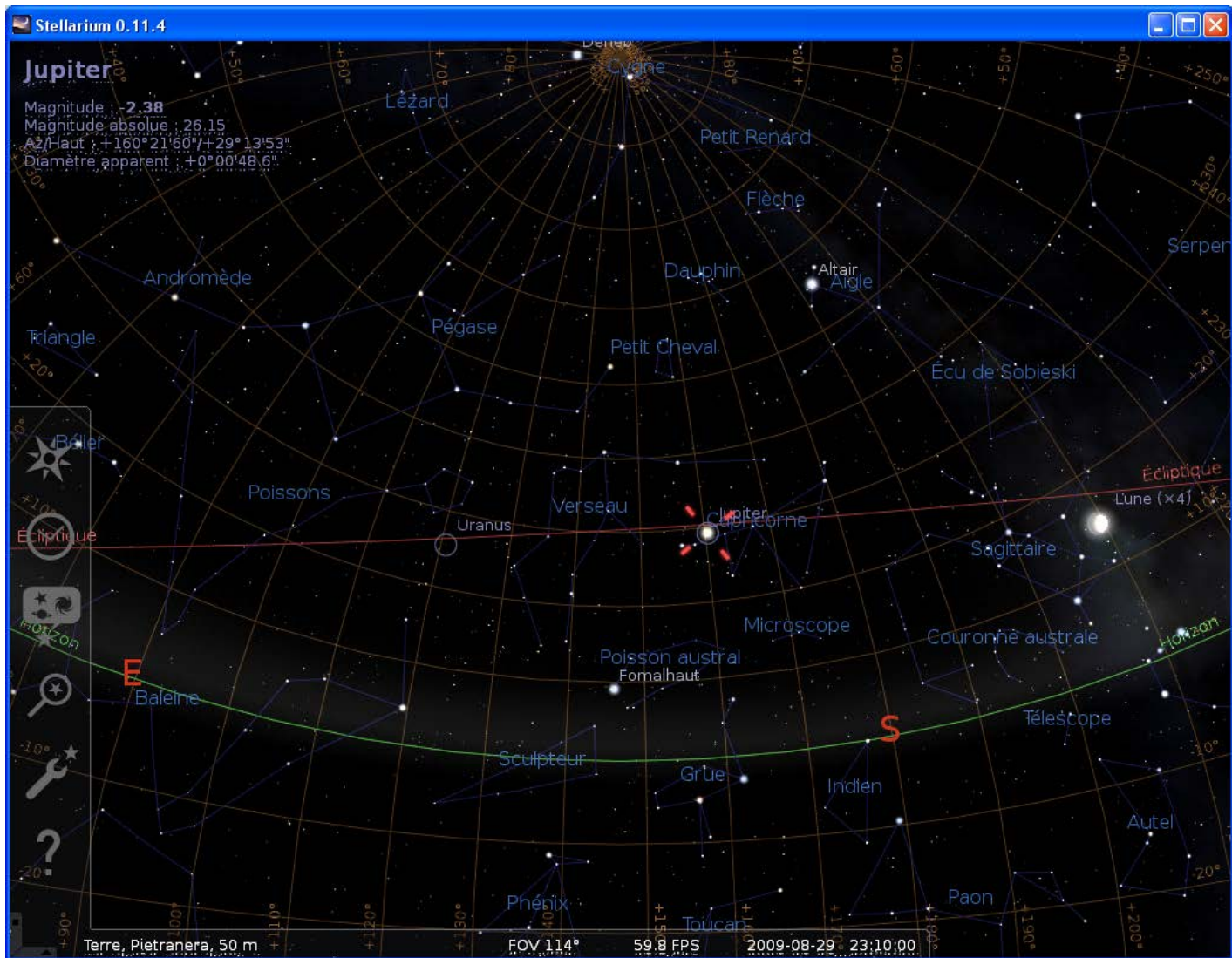
Le ciel est en revanche complètement dégagé le 31 à 2h.

3.3 SITUATION ASTRONOMIQUE

Le témoin mentionne la présence de la Lune. Sachant qu'il observe en direction du Sud Est et que la Lune se trouve à sa droite, on en déduit que celle-ci se trouve autour de l'azimut 210 à 220.

Problème : à 2h30 du matin, que ce soit le 30 ou le 31, la Lune est déjà 10° sous l'horizon. De plus, le relief dans cette direction est relativement élevé, ce qui impose une élévation minimum de 15 à 20° afin que celle-ci soit visible.

Cela situe l'horaire d'observation entre le soir du 30 à 23h10 (azimut 220 élévation 20°) et le 31 à 1h du matin.

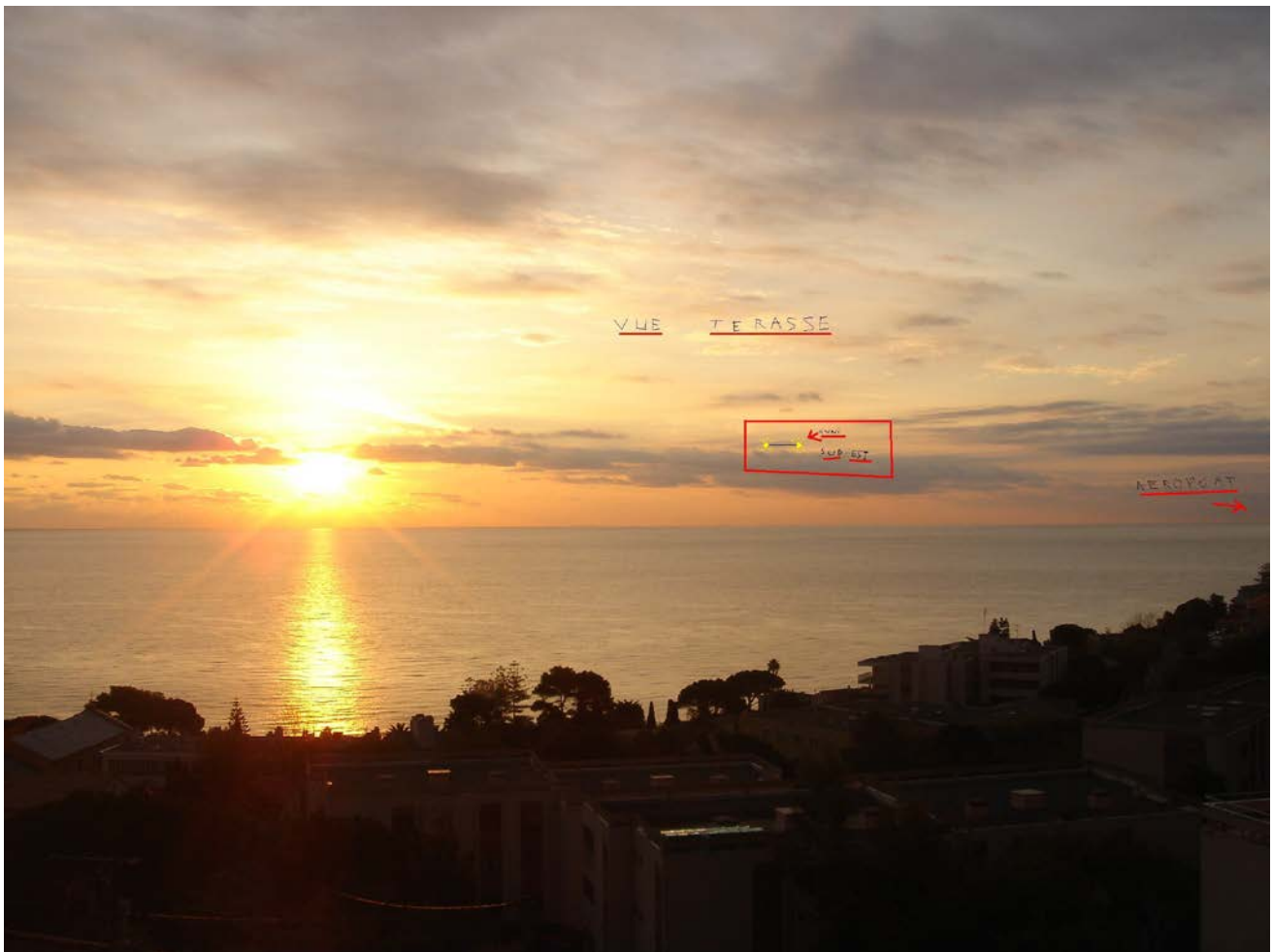


3.4 SITUATION AERO ET ASTRONAUTIQUE

Le témoin ne mentionne aucun aéronef dans son témoignage.

.5 RECONSTITUTION

Le témoin a représenté son observation sur une photographie prise de sa terrasse au lever du Soleil :



4- HYPOTHESES

Etoiles ou planètes

La scintillation des astres, étoiles et même planètes, est importante au ras de l'horizon, et donne un effet de clignotement rouge/vert.

Jupiter est bien en visibilité du témoin, proche du point indiqué par le témoin. Mais il n'existe pas de doublet d'étoiles ou de planètes suffisamment brillantes pouvant créer un phénomène conforme au témoignage.

Lumières de bateaux ou sur l'île de Pianosa.

Si le témoin a mal estimé la position de la ligne d'horizon (nuit, ciel partiellement nuageux), il se peut que les lumières qu'il croyait bas sur l'horizon, soient en fait sur la mer (considérer aussi les effets de la réfraction atmosphérique), ces lumières peuvent être des lumières fixes de bateaux, ou même des lumières sur l'île de Pianosa, laquelle donnerait la forme reliant les feux.

Ceci paraît toutefois peu probable si l'écartement est bien celui que décrit le témoin.

Le clignotement peut s'expliquer simplement par la scintillation dûe à l'atmosphère.

5- CONCLUSION

Ce cas d'observation est en fait peu étrange, mais la faible consistance du témoignage et l'impossibilité de valider l'hypothèse de feux sur la mer n'autorise pas de conclusion nette.

Ce cas est classé C en raison des incohérences relevées.